



ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF<sup>RE</sup>

ACTION. ÉDUCATION SYNDICALES. - DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88 - Abonnement : 5 francs par an Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués La Correspondance doit être adressée au Secrétaire de l'Union Départementale

# NOTRE OPINION

## Reflexions sur un document

Un mois après les élections législatives de 1932, c'est-à-dire en juillet, des associations représentant l'ensemble des industries et commerces français...

- Quels solutions préconisaient ces associations ? Énumérons-les : a) Une compression énergique des dépenses... b) Une refonte de la loi des Assurances sociales... c) Une diminution des traitements, salaires, retraites...

Ces diverses associations comptaient sur les Pouvoirs Publics ajoutant, que dans l'intérêt général (oh ! combien !) ces derniers se devaient d'instaurer une politique de déflation énergique du budget de l'Etat, seule susceptible d'amener une réduction du coût de la vie.

Nous sommes à la fin du mois de Février 1934. Le coût de la vie est sans changement mais, par contre, tout le programme de nos grandes associations financières, commerciales ou industrielles est en voie de réalisation.

Alors, pour avoir la « Paix financière », pour ne pas revivre ces jours de 1924, on s'incline, on adopte l'œuvre de salut public, qui fait les poches de tous les travailleurs, des ouvriers comme des fonctionnaires, des paysans comme des commerçants...

les ouvriers touchent des salaires de plus en plus dérisoires ou chôment, les fonctionnaires et les employés des services publics voient leurs émoluments diminuer, l'ensemble des consommateurs leur pouvoir d'achat se restreindre...

Pour la « Paix financière », l'impôt sur le revenu, M. Caillaux (combien les Gardistes de l'époque avaient raison !) est le plus mauvais des moyens, en une dizaine d'années...

LE REVEIL SYNDICALISTE.

## Une décision...

La Commission Administrative de la Confédération Générale du Travail, en face des dangers croissants créés par la réaction qui exploite les justes ressentiments de l'honnêteté populaire, déclare qu'elle ne laissera pas toucher aux libertés établies.

Reclamant une implacable répression contre tous les escrocs et leurs complices, des mesures énergiques contre toutes les défaillances parlementaires, judiciaires, administratives, dont les écumeurs de l'épargne publique ont trop longtemps profité, elle n'entend pas laisser cette nécessaire besogne d'épuration se transformer en une machine de guerre contre le régime démocratique.

- 1° Le Conseil National Economique, investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa fonction doit devenir un rouage essentiel et constitutionnel du pays ; 2° La démocratie doit réaliser une économie contrôlée et dirigée, non pas aux fins de profits individuels, mais uniquement en vue de satisfaire aux besoins de la communauté...

# TRIBUNE SYNDICALE

## Aux jeunes

Vous voilà au seuil de la vie : débutants de l'usine ou du bureau, chômeurs avant la lettre, ou étudiants majeurs cherchant un idéal, attention ! Vous êtes à l'orée traîfresse d'une jungle aux portes fleuries...

Tel vous offrira du sport unique et varié pour une cotisation infime, tel autre des livres pour rien, ou sur l'achat d'une simple carte ; tel autre encore des excursions pour le prix d'un repas.

Autant de trucs communément employés de nos jours par maintes sociétés dont les idéologies — ou les servitudes actives — sont en opposition totale avec vos intérêts moraux et matériels ! Méfiez-vous donc de ce premier cap et de ses sirènes : le sport, la bibliothèque gratuite, la fête ou la ballade à bon compte ; soyez maîtres de vos premiers pas.

Bientôt, à l'atelier, à l'usine ou au bureau, votre conscience subira d'autres assauts. Ce ne sera plus l'offre alléchante du sport, ni même la propagande des doctrinaires, mais la pression, ou brutale, ou sournoise, du patron ou du chef : pour être « bien vu », tranquille et favorisé, ils vous demanderont plus ou moins explicitement d'être sages, de penser comme eux et pour eux.

## Ouvrons les yeux

« C'est malheureux, mais nous n'y changerons rien, cela a toujours existé et sera toujours ». Chaque jour une injustice se découvre et chaque jour, nous entendons ce refrain, cette phrase qui consacre un fatalisme néfaste, synonyme de négation.

Non, les iniquités n'existeront pas toujours, non, l'injustice sociale actuelle ne durera pas éternellement, témoin les résultats obtenus, les réformes en voie de réalisation, les améliorations que nous obtiendrons indéniablement demain si nous restons tenaces, décidés.

La frivolité, oui, à son heure, mais jamais lorsque notre sort, notre avenir est en jeu. Cet aperçu de notre pensée donné à l'usine, au chantier, au bureau, si obscur qu'en paraisse être le résultat, est absolument nécessaire.

Le déséquilibre économique, parlant social et politique, est de plus en plus intense ; il se précise, se vérifie davantage. Nous en avons assez de nous savoir manœuvrés. Les méthodes dites « classiques » n'ont plus d'efficacité. Elles sont tout juste bonnes à « classer » aux archives. Exigeons l'application des nôtres.

## TROIS CHIFFRES ÉLOQUENTS

- La guerre a coûté 1.812 MILLIARDS de francs or. Le total des BUDGETS DE GUERRE en 1932 était environ de 20 MILLIARDS de francs or. Le total des BUDGETS DE PAIX s'élevait à 25 MILLIONS de francs or. La préparation de la guerre nous coûte annuellement 800 fois plus que la préparation de la paix.



Après les grandioses manifestations organisées par l'U. D. et les deux Unions locales de la Loire-Inférieure, l'appel suivant est fait à tous les travailleurs.

Tous au devoir

Après les démonstrations grandioses qui ont affirmé, face aux ennemis des libertés publiques, la puissance calme et la volonté résolue du mouvement syndical, tous les travailleurs ont compris que, pour la sauvegarde de leurs conditions matérielles et morales, une force leur restait AGISSANTE, HONNÊTE, INVINCIBLE.

La bataille n'est pas terminée. Demain, les factieux peuvent tenter de nouveaux assauts contre la Démocratie. Il faudra les repousser, coûte que coûte.

Demain, devant l'effondrement de l'économie capitaliste, la C. G. T. devra imposer, par une intense propagande à travers tous les pays, UN PLAN COMPLET de salut économique et social auquel elle met, présentement, la dernière main.

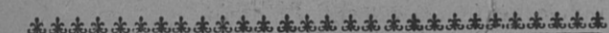
Travailleurs,

Si vous voulez que disparaisse l'affreux chômage, que cesse enfin l'atroce politique des bas salaires et des gros dividendes, si vous aspirez à l'apaisement social dans l'harmonie économique et la justice ; si vous entendez sauver vos libertés civiques, vos moyens d'existence, vos familles, votre devoir est tout tracé.

ADHÉREZ ET FAITES ADHÉRER AU SYNDICALISME.

TOUS dans vos Syndicats, TOUS dans vos Fédérations, TOUS à la C. G. T. A ce suprême rendez-vous de lutte et de victoire, PAUVRE TRAVAILLEUR ne doit manquer à l'appel.

LE BUREAU.



Aux provocations et aux menaces fascistes, la classe ouvrière nantaise a répondu magistralement

Heureux inoubliables sont celles que nous avons vécues lundi à Nantes.

Les partisans du régime fort savent maintenant à quelles masses ils auront affaire lorsqu'ils voudront mettre leurs principes en application. Pas de violences, pas d'émeutes comme celles du 6 février, dont ils sont seuls responsables ; à la menace fasciste, au péril réactionnaire, la classe ouvrière a répondu par la grève générale.

Un coup d'œil objectif sur cette magnifique journée

Magasins fermés, places désertes, rues sans animation, Nantes n'est pas endimanchée.

Dans les rues centrales par petits groupes ou isolément les travailleurs passent ; ils se dirigent vers la Bourse du Travail.

La Maison du Peuple est pleine à craquer, les rues avoisinantes regorgent de camarades. A 9 h. 30 le long cortège s'ébranle, militants en tête ; les emblèmes, les drapeaux des syndicats flottent.

Et c'est le défilé dans les principales artères, par devant la Préfecture, dans le calme, la dignité. Sans heurts, sans manifestations intempestives, trente mille salariés traversent la ville, en une théorie longue de plus de quinze cents mètres et gagnent le boulevard Delorme.

Avant la dislocation, Péneau remercie tous les manifestants de leur présence. Il souligne la belle tenue des travailleurs organisés. Après lui, Semat, de la C. G. T. U. et Marty, du Syndicat Autonome des Fonctionnaires, parlent au nom de leurs organisations.

Réflexions

Succès sur toute la ligne pour la C. G. T. et pour la classe laborieuse. Péneau nous permettra de lui dire que la réussite de cette manifestation est son œuvre.

Quel réconfort pour les militants ! Combien peuvent-être grandes les espérances des travailleurs après une telle journée !

« Journée politique », ne cesse-t-on de clamer, « la C. G. T. sort de son rôle »...

Non, la C. G. T. reste dans son rôle lorsqu'elle affirme, de sang froid, en décidant la grève générale, qu'en son sein, personne ne permettra qu'on touche aux libertés, chèrement acquises, de la masse prolétarienne.

Qu'ils prennent garde, ceux-là qui nous blâment, de ne pas subir un jour, cette dictature qu'ils feignent d'ignorer et dont la menace ne s'est que trop confirmée le 6 février.

Heureusement la classe ouvrière a senti le danger, serré les rangs. Il est grand temps.

Et ce ne sera pas pour la C. G. T. un mince hommage que celui d'avoir vu se joindre à ses membres de nombreux ouvriers n'appartenant pas à son organisation.

Le mensonge des statistiques

Nous en aurons fini lorsque nous aurons répudié les statistiques de la grande presse quant au pourcentage des grévistes ; au grand maximum avoué-t-on 50 % des défections.

Nous estimons, nous, que 80 % du monde laborieux nantais a chômé volontairement et ce chiffre est une moyenne dans laquelle sont compris des résultats numériques impressionnants : grève générale des taxis et transports, des travaux publics, des tramways, du bâtiment, de l'imprimerie, de la métallurgie, des messageries de l'Ouest, des P. T. T., des tabacs, du campement, etc...

On attendait à l'œuvre les camarades des grands services publics ! La proportion des grévistes de la fonction publique est belle. Bravo !

Comme nous le disait Péneau lundi, boulevard Delorme, cette victoire ne peut pas ne pas avoir de lendemain...



A bas les voleurs !

Espérant pouvoir exploiter contre les libertés publiques le scandale récent des affaires Stavisky, les Gens du Roy ont adopté ce cri de ralliement. Les honnêtes citoyens qui veulent, avec nous, le châtiement de tous les coupables, ne se laisseront pas prendre à cette grossière manœuvre.

A bas les voleurs ! Ce cri, permis à tous les Français, est interdit par l'Histoire à la clientèle de Daudet et de Maurras.

L'Histoire nous apprend qu'au doux temps de la Royauté, les finances publiques étaient constamment pillées au moyen de simples billets, appelés « acquits au comptant », grâce auxquels le Roi ordonnait le paiement de sommes déterminées « en faveur de personnes dont le nom demeurait souvent en blanc, en tout cas, sans indication de motifs ni pièces à l'appui. »

AU TEMPS DES ROIS « l'arbitraire et le favoritisme suspendaient l'exécution des arrêts « les plus importants... Tantôt le Conseil du Roi évoquait par devers lui des comptes particulièrement suspects pour les apurer directement en dehors de l'autorité judiciaire, tantôt de hautes influences parvenaient à suspendre l'exécution d'arrêts rendus définitifs... »

« Arrêts rendus faux reconnus dans... »

« Duplê de Saint Séverin, trésorier des trouppes de la Maison du Roi, prévenu d'un divertissement de 800.000 livres » obtint un sauf-conduit signé par un Ministre...

Pour le surplus, voyez l'ouvrage du maître Stourm, « le Budget », page 552 et suivantes.

Et nous ne parlerons ni de la banqueroute Law, ni des « poules de luxe » de Louis XV, Pompadour en tête, ni du Collier de la Reine.

A BAS LES VOLEURS ! Tous ! Qu'ils soient châtiés, TOUS ! Mais quand les gens du Roy poussent ce cri, ils conspuent, en somme, dans l'actuelle République, ce qu'elle a emprunté de pire aux Régimes déchués.

Français, relisons notre histoire...

peu de tout...

Quelques dizaines d'éléments bruyants ont chanté, manifesté le 12 au soir de la grève générale à Nantes. Il n'en fallait pas plus pour alerter toute la police nantaise et la garde à cheval ce qui permit à une certaine presse d'étouffer la grandiose manifestation de la journée en la discréditant.

Sport, fascisme, hitlérisme = jeunesse. Vieilles barbes, serviettes de cuir, discours = démocratie

Signes redoutables

Les commissions destinées à créer quelque chose foisonnent. Mais où sont celles qui ont pour but de supprimer.

Sait-on que l'Economie japonaise, à elle seule, menace toutes les autres et les oblige à s'enfoncer de plus en plus dans la diminution des salaires, donc des pouvoirs d'achat des masses, ou à répondre par la guerre douanière.

Le Syndicalisme qui travaille à arracher chaque jour des améliorations de salaires, des conditions meilleures de travail, des contrats collectifs, des journées plus courtes, des loisirs plus grands, est le meilleur artisan du progrès économique, comme du progrès tout court.

Le 25 janvier, la C. G. T. protestait contre le projet du budget qui porte atteinte à la loi sur les Assurances Sociales. Il est, en effet, excessif autant qu'injuste qu'il soit fait un prélèvement de 400 millions sur la dotation de 540 millions du fonds de majoration et de solidarité.

La mesure était prise, nous a-t-on dit, pour sauvegarder les assurés... Encore deux ou trois expériences de ce genre et les fonds des assurés sociaux n'auront plus besoin de protection, car il n'en restera plus.

La vertu dominante du fascisme n'est pas d'apaiser la faim des hommes ou de leur rendre l'aisance, c'est, au principal, de leur interdire de clamer leur faim et de revendiquer un sort meilleur.

« L'absence de la réalité, c'est la réalité... »

« activité économique », il faut entendre « des travailleurs occupés et la durée de leur production industrielle », il faut comprendre le travail effectif réalisé pendant la même période.

Lire le "Réveil", c'est bien. S'y abonner, c'est mieux. Mais lui recruter des abonnés, c'est parfait.

Pourquoi la semaine de 40 heures ?

Elle est un moyen d'équilibrer les possibilités démesurément accrues de production et les capacités présentes de consommation.

Elle est une mesure de caractère permanent visant à faire disparaître la cause fondamentale de la crise présente, de préparer le retour à une activité normale.

Elle permet une redistribution immédiate des possibilités de travail existantes, de manière à les répartir sur un plus grand nombre d'individus.



Mesure de justice sociale, la semaine de quarante heures est une nécessité inéluctable de l'évolution économique et du progrès.

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



Ils y viennent...

Le Syndicalisme attire de plus en plus les travailleurs intellectuels (ingénieurs, artistes, etc...) trop portés, naguère, à le juger d'un peu haut. Maurice DABLINGOURT, dans le plus récent numéro de leur bulletin, nous fait part de cette heureuse évolution dans les termes suivants :

Non seulement les travailleurs salariés se sont organisés nationalement, mais, ayant des intérêts à défendre dans les localités où ils habitent, ils ont créé des syndicats locaux qui ont eux-mêmes formé des groupements plus larges : les unions départementales et régionales.

Le résultat a été une amélioration notable des conditions de travail et de sa rémunération pour l'ensemble des salariés.

Si incomplètes que soient encore les lois sociales, il faut reconnaître que le monde du travail a pu les faire voter par le Parlement grâce à sa seule force, que lui donne l'action collective. De ce monde du travail, nous voulons être de plus en plus avec notre formation personnelle.

Venant d'un milieu longtemps fermé aux conceptions syndicalistes, cet éloge et cette promesse méritent d'être relevés.

La pagaie...

D'autant plus que, dans la " pagaie " actuelle, l'union éclairée des travailleurs de toutes catégories ne sera pas de trop. Derrière les tribulations écervelés, il y a des oppresseurs, avertit Luchaire dans " Notre temps " :

Qu'est-ce que cela signifie ? Quelle notion de l'autorité gouvernementale ont donc les mécontents ?

L'hystérie parisienne atteint décidément une avarissante acuité. A moins que l'on ne veuille tout simplement limiter l'exercice de l'autorité à des gouvernements de droite et l'application de l'autorité aux petits fonctionnaires et aux syndicats.

C'est bien ce qu'ils veulent, Luchaire, n'en doutez pas.

Un remède...

Dans " Le Temps ", M. Lucien Romier suggère un remède à l'agitation présente :

A moins que, définissant l'objet et la portée des élections, on ne demande aux électeurs d'élire une " constituante " ayant pour seul mandat de réformer le régime. Nos grands-pères n'auraient pas hésié à le faire. Ils savaient ce qu'ils voulaient et ne voulaient pas. Le savons-nous ?

Que M. Romier nous fasse l'honneur de croire que, nous, syndicalistes, savons ce que nous voulons. Et aussi...

Nous ne souhaitons pas la bataille pour la bataille. Nous nous battons pour défendre les conquêtes passées, quand elles sont menacées, et pour gagner de nouvelles positions, lorsque l'occasion est favorable.

Par conséquent, pas de batailles desquelles on sort toujours plus ou moins meurtri.

Le problème vital

Voici, d'après le journal de la C. G. T., le problème vital auquel nous allons nous atteler avec une volonté accrue :

Il y a une immense inquiétude dans les esprits. Les hommes qui ne travaillent plus sont au point extrême du désespoir. Leur existence coule, jour après jour, ayant perdu toute signification. Ils glissent lentement vers un renoncement qui est à l'opposé même du sens de la vie, qui est dans l'espérance renaissant sans cesse.

Les hommes qui travaillent encore sentent bien que leur sécurité est relative et que le malheur des autres prépare le leur propre. Déjà, ils mesurent les lourds sacrifices qu'ils ont dû subir.

Pour les uns comme pour les autres, la raison exige impérieusement un effort de clarté et de sincérité pour le redressement indispensable et urgent.

C'est le problème vital que nous allons étudier. Cela d'abord ! La réforme constitutionnelle, si utile qu'elle soit, peut venir après...

Lagny

Le scandale Stavisky a relégué au dernier plan cet autre scandale qu'était la catastrophe de Lagny : scandale en raison de l'incurie montrée par les dirigeants responsables de la Compagnie de l'Est.

Mais les magnats du rail se ressemblent, quel que soit le pays dans lequel ils recueillent leurs jetons de présence.

Leur internationalisme n'est pas seulement d'intérêts, il est aussi de méthodes.

Notre confrère Le Ralliement, organe officiel du Syndicat des cheminots et postiers belges, donne dans son numéro du 1er février la significative information suivante :

« Le 3 janvier dernier, un brouillard opaque couvrait mer et terre. Le paquebot Douvres-Ostende arriva à quai avec un retard d'un brouillard. Le train rapide n° 21 attend à Ostende les voyageurs du paquebot. De ce fait, le train part également en retard.

« Le machiniste du train n° 21 fonce dans l'inconnu. Il ne voit pas à dix mètres devant lui. Roulant à une vitesse qui dépasse par moments cent kilomètres à l'heure, il arrive à Bruxelles sans avoir perdu une minute sur l'horaire prescrit.

« Par ordre de la direction, ce machiniste est pénalisé de 10 francs pour ne pas avoir regagné du temps !

Vous pouvez être assuré que si le rapide 21 avait occasionné une catastrophe rendue quasi inévitable en raison du brouillard, le mécanicien aurait trinqué !

Mais avec un tel système, les directeurs de compagnies, eux, gagnent à tous les coups !

# LES RÉUNIONS

## Syndicat des Employés et Ouvriers Municipaux de Saint-Nazaire.

Le Bureau sortant expose son action pendant l'année 1933. Réunions générales : 4. — Réunions du Conseil Syndical : 8. Le Comité des Loisirs créé par l'Assemblée Générale du 28 avril 1933 a organisé deux excursions à Saint-Brevin-les-Pins et à Pornichet. Il poursuivra en 1934 avec plus de vigueur son œuvre éducative et récréative. Le nombre des adhérents reste stable et se maintient à 215. Au point de vue propagande plusieurs réunions avec le concours de délégués de la C. G. T. furent organisées, mais, le bureau regrette que les appels n'aient pas été plus suivis.

Résultats obtenus à la Commission paritaire, par l'organisation : suppression des heures supplémentaires et remplacement par un repos compensateur ; la cause des retraites est à l'étude ; l'amnistie a été accordée aux employés, ouvriers et agents ayant encouru des peines disciplinaires, dans les conditions fixées par la loi de décembre 1931 ; les titulaires de la médaille communale ont vu leur indemnité de 100 francs par an à 20 ans de service, portée à 150 francs à 30 ans de service.

Le Bureau remercie les camarades qui ont souscrit un abonnement au Réveil Syndicaliste : 76 abonnements dont 10 à titre de propagande.

Que l'année 1934 nous voie plus unis et plus confiants en l'avenir.

## Syndicat Typographique de Nantes.

Une fête en l'honneur du Président Ricou réunissait le Dimanche 24 Décembre un nombre imposant de membres de ce syndicat et des amis du Syndicat de l'Imprimerie, au Café de Toulouse.

Aux côtés de Ricou et de Madame avaient pris place les camarades : Alexandre, Martin, Belliard, Rochet, Rouaud, Lebel, Tabonneau, etc...

Alexandre, vice-président du syndicat, après avoir présenté les excuses de Pénéau, retenu par la maladie, exprime à Ricou la reconnaissance de tous les camarades et leur désir de le voir rester le plus longtemps possible à la tête de l'organisation. En terminant, il lui offre une bibliothèque pendant que Martin, trésorier, remet à Madame Ricou une bonbonnière et une gerbe de fleurs.

Ricou ému, remercie tous les camarades et les assure de son concours le plus entier.

Quelques chansons terminèrent ensuite cette belle manifestation d'amitié.

## Syndicat des Révisions Foncières.

La réunion régionale a eu lieu le dimanche 4 février, à 9 h. 45, à la Bourse du Travail de Nantes. Président : Thoburn, secrétaire fédéral honoraire. Assesseurs : Jambou, Guillevic de Saint-Brieuc.

Le Gludic souhaite la bienvenue aux délégués et est heureux de constater que les départements de la région sont représentés.

Pénéau apporte le salut fraternel aux camarades des révisions foncières. Il expose le programme de la C. G. T. en présence des fautes du capitalisme.

Bernon met l'assemblée au courant des démarches du camarade Truchon, secrétaire général, qui, au dernier moment, n'a pu assister à la réunion. Son action est unanimement approuvée.

Le programme du Syndicat National reste celui-ci :

- 1°) Suppression du ridicule travail à la tâche ;
- 2°) Paiement mensuel avec échelles ;
- 3°) Bénéfice de la loi de 1898 sur les accidents du travail ;
- 4°) Assimilation aux agents des mines domaniales de la Sarre en ce qui concerne l'indemnité de licenciement.

Chauvelon rend compte de sa gestion financière. Le Gludic est élu secrétaire fédéral adjoint.

La séance est levée à midi trente après un échange de vues sur l'organisation du prochain Conseil National qui se tiendra à Nantes.

## Coups de patte

La fin des gaspillages, la répression des fraudes, la justice pour tous, la protection de l'épargne, autant d'antennes primées dont on nous berce depuis des années. Les scandales continuent.

Rappelez-vous : l'Aéropostale, la Transatlantique, la B. N. C. Oustric, aujourd'hui Stavisky, le Krach de la Banque des Fonctionnaires.

Faut-il s'attendrir sur le sort des plumés ? C'est à voir, car plus les appâts sont grossiers, plus les victimes y mordent avec avidité.

En tout cas, on voit combien les coquins se débrouillent à merveille dans notre société capitaliste.

La justice somnole devant leurs méfaits ; sa rigueur ne s'éveille que pour frapper les honnêtes gens.

Que penser de ces pseudo-journalistes, souvent brouillés avec la plus élémentaire syntaxe, que l'on voit traîner dans les couloirs de ministères sous le fallacieux prétexte de renseigner de vagues lecteurs, mais en réalité pour s'y livrer à des opérations aussi lucratives que peu défendables ? Hélas ! ces quinquets fumeux font impression sur de vénérables bonzes et des ministres falots, alors que le plus léger coup d'épingle dans leur postère les ramènerait à leurs justes proportions.

## Des incompatibilités

### Barreau, Finance et Politique

M. L. Bernard, dans un récent numéro du Populaire de Nantes, nous a donné des précisions savoureuses sur les ressources extra-politiques de quelques-uns de nos chers parlementaires.

François Marsal, ancien président du conseil et ministre des finances, administrateur de nombreuses sociétés, a touché à ce titre en 1929 et 1930 1.175.000 francs.

Le général Messimy, sénateur de l'Ain, ancien ministre de la guerre, administrateur des Aciéries de Sambre et Meuse, 91.000 francs de tantièmes en 1929 et 94.000 francs la même année de la C<sup>a</sup> Agricole et Sucrière de Nossi-Bé qu'il administre également.

Albert Mahieu, sénateur, ancien ministre de l'intérieur, administrateur de Péc'hény, touchait pour cette fonction 400.000 francs environ par an.

Quoi qu'on dise, on ne peut pas ne pas faire le rapprochement entre la fonction publique et la situation dans les Conseils d'Administration des parlementaires.

L'affaire Stavisky nous en a appris de bien bonnes au sujet de l'activité de quelques avocats, députés et sénateurs.

Quel serait l'effet de la loi proposée par M. Penancier, garde des sceaux, réglementant la profession des avocats investis d'un mandat électif ? Nous craignons fort qu'il fut nul.

Pour nous, le problème des incompatibilités est aisément résoluble : paiement des parlementaires 100.000 francs par an au lieu de 60.000, mais interdiction aux élus d'exercer leur profession antérieure, avec contrôle serré de l'application de la loi.

Le métier de faire les lois doit être un véritable sacerdoce, non un moyen d'étendre ses relations afin d'augmenter son chiffre d'affaires, sa clientèle.

Mais, nous objectera-t-on les non réélus seront sur le pavé !

Qu'on leur donne une retraite décente, ça nous coûtera encore moins cher.

Et vous n'empêchez pas un député d'avoir une grosse fortune personnelle ? Non bien entendu, dans les circonstances actuelles. Mais ce que le peuple veut, c'est faire exercer son contrôle pour constater si le parlementaire en question gère honnêtement ses biens ou s'il touche des sommes énormes pour un capital versé infime.

Lorsqu'ils sauront qu'ils, les avocats devront céder leurs cabinets, les professeurs quitter leurs chaises, les marchands ne plus vendre, n'ayez crainte, les candidats à la fonction ne seront pas si nombreux.

Et la classe ouvrière n'en sera que mieux représentée et défendue.

Ce que nous disons là sur le plan national peut être étendu sur le terrain départemental et communal.

Plus de salaires, plus de satellites des capitalistes, des syndicalistes et de Sénat d'abord, plus des ces avocats, etc.

Les députés ne plaignent pas et touchent quand ils le demandent les honnêtes travailleurs.

La machine publique ne fabriquera des lois saines et sensées, que lorsqu'elle sera commandée par les vrais représentants du peuple laborieux.

Même en ne tournant que trente heures par semaine.



## L'application de la Loi du 11 mars 1932 sur les Allocations Familiales

Faisant suite à un article identique paru dans le Réveil Syndicaliste de Novembre-Décembre 1933, nous relevons dans l'Officiel du 20 Décembre 1933 un décret du Ministère du Travail donnant application de la Loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales aux sous-groupes ci-dessous :

- Groupe 4 D — Papier, Carton**  
Sous-Groupes  
4 D b - Fabriques de papier et de Carton.  
4 D c - Fabrique de cartonnage, d'objets en papier ou carton.  
4 D d - Fabriques de papiers peints, cartes à jouer.
- Groupe 4 E — Industries polygraphiques**  
Sous-Groupes  
4 E a - Reliure, brochures, etc.  
4 E b - Imprimerie, gravure, coloriage.  
4 E c - Photographie, fabrique de films, restauration de tableaux.
- Groupe 4 I — Cuirs et Peaux**  
Sous-Groupes  
4 I a - Préparation des peaux et cuirs.  
4 I c - Fabriques de chaussures.
- Groupe 5 B — Transport**  
Sous-Groupes  
5 B a - Transport par terre des personnes et des marchandises.  
5 B a - Transport par voie ferrée.
- Groupe 4 G — Travail des étoffes, vêtements**  
Sous-Groupes  
4 G a - Confections de gros ouvrages en tissus, matelasserie, tapiserie.  
4 G b - Confections de vêtements.  
4 G c - Lingerie.  
4 G g - Blanchissage, teinture et nettoyage des vêtements.
- Nous indiquons à nouveau que le taux des allocations familiales est pour le Département de la Loire-Inférieure de :  
0 fr. 70 par jour pour le premier enfant.  
1 fr. 60 par jour pour deux enfants.  
2 fr. 70 par jour pour trois enfants.  
Et pour chaque enfant au-dessus du troisième, 1 fr. 40 par jour.



## Du Droit de grève

Nous avons interrompu, en présence des deux grandes manifestations ouvrières de ces jours derniers, notre examen des divers aspects du louage de service, pour traiter cette fois d'un sujet d'actualité brûlante : " Le droit pour les travailleurs de recourir à la grève ".

Si le décret des 2 et 17 mars 1791 permettait à chacun de travailler sans entraves, soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui comme ouvrier, il était interdit aux travailleurs de se concerter, jusqu'en 1864, pour cesser le travail.

C'était pour eux l'application rigoureuse des articles 414, 415 et 419 du Code Pénal, pour délit de coalition en matière de travail.

La loi du 25 mai 1864, puis celle du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels ont aboli le délit de coalition pour ne retenir que le délit d'atteinte à la liberté du travail, par voies de fait, violences, menaces ou manœuvres frauduleuses.

La grève est donc licite. C'est un droit absolu, mis à la disposition du monde du travail.

C'est aujourd'hui comme hier, la seule arme effective de contrainte à l'égard du patronat.

Il n'est pas inutile de rappeler en quels termes fut adoptée la résolution sur la grève générale rapportée par le citoyen Aristide Briand — qui, à cette époque, n'avait pas goûté du pouvoir —, délégué par les Syndicats de Saint-Nazaire et les Métallurgistes de Trignac, au 5<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats et groupes corporatifs de France qui se tenait à Marseille au mois d'octobre 1892.

« Considérant que la détestable organisation capitaliste dont dispose la classe dirigeante contre les travailleurs a rendu impuissantes et vaines les tentatives amiables d'émancipation faites depuis un demi-siècle par la démocratie socialiste ; qu'il existe entre le capital et le travail une opposition d'intérêts que les législateurs soi-disant libéraux, n'ont pas voulu détruire ; »

« Qu'après avoir fait aux pouvoirs publics de nombreux et inutiles appels pour obtenir le droit à l'existence et au bien-être, la classe ouvrière a vu ses revendications méprisées et ses libertés menacées ; »

« Considérant que parmi les moyens légaux d'insubordination mis à la disposition des travailleurs, il en est un qui, habilement, pratiquement interprété, doit assurer la transformation économique en faisant triompher les légitimes aspirations du prolétariat ; »

« Que ce moyen est la suspension universelle simultanée de la force productive dans tous les métiers, c'est-à-dire la grève universelle, laquelle, moins limitée à une période restreinte, conduira infailliblement le parti ouvrier au triomphe des revendications formulées dans son programme... »

Depuis cette époque, les organisations syndicales ont du recourir bien des fois à la grève, soit pour arracher au patronat égoïste des revendications justifiées, soit pour maintenir des droits péniblement acquis ou leurs libertés menacées.

Les travailleurs n'en doivent user qu'avec beaucoup de précautions pour ne pas donner lieu à poursuites pénales pour atteinte à la liberté du travail à l'égard de ceux qui ne comprennent pas leur devoir de classe et de solidarité ouvrière, en persistant à rester au travail pendant la grève.

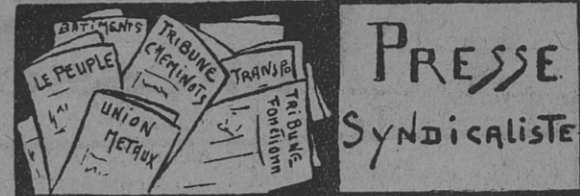
Les grévistes doivent en principe, éviter à l'égard des " jaunes ", d'exercer des violences, voies de fait, menaces pour les déterminer à la grève.

Si la grève a pour objet la défense des intérêts professionnels, aucune condamnation, même civile, ne peut être encourue, à moins qu'il n'y ait eu abus dans l'exercice de ce droit, c'est ce que la cour de cassation a décidé après de nombreux tribunaux et cour d'appel dans ses arrêts, notamment des 22 juin 1892, 9 juin 1896 et 24 mars 1924.

Elle constituera, par contre, presque toujours une cause de rupture du contrat de louage de service. La loi comporte de ce côté une lacune extrêmement importante et il appartient aux organisations ouvrières de lutter pour obtenir qu'elle soit comblée.

Là où je suis arrivé avec peine, à bout de souffle, un autre surgit, frais et plein de liberté, qui saisit l'idée, la détache de ma fatigue et de mes doutes, la regarde dans sa généralité, sa légèreté, jongle avec elle, s'en fait un instrument et une assurance, ignore le mal et le sang qu'elle coûte.

Paul VALÉRY.



## Les Informations du Travail (1<sup>er</sup> décembre 1933)

La Confédération Générale du Travail a préconisé comme remède au chômage, en premier lieu : la réduction du temps de travail à 40 heures par semaine ; en deuxième lieu : l'ouverture de grands travaux publics. Ces deux mesures se complètent. Elles permettent, tout à la fois, de donner immédiatement du travail à des milliers de chômeurs et de faciliter une reprise importante de l'activité économique du pays.

Par travaux publics, il faut entendre des entreprises d'utilité certaine organisées par la collectivité et à son profit, de manière à récupérer en construction et ultérieurement en services de tous ordres, au moins une partie substantielle des sommes qu'elle doit en tout état de cause consacrer à l'entretien des sans-travail. Travaux par exemple pour le développement de l'hygiène sociale, la diffusion de l'enseignement, la réfection des routes, etc... Ils seraient financés par l'emprunt ce qui faciliterait la mise en circulation des capitaux qui se cachent en périodes de dépression.

Depuis quatre années que la crise dure, pense-t-on encore, en haut lieu, qu'elle se résoudra d'elle-même ?

## L'Union des Métaux (décembre 1933)

Le patronat essaye de sauvegarder ses privilèges. Une étape immédiate à franchir vers la libération du travail est la réalisation du contrôle ouvrier.

Le contrôle ouvrier est une revendication formulée par la Fédération des Métaux au lendemain de la Guerre. En quoi consiste-t-il ? A la création de Commissions syndicales de contrôle dont les attributions seraient ainsi fixées :

- 1° Contrôle du respect de toutes les lois de protection ouvrière.
- 2° Examen des mesures de discipline pouvant être prises contre certains ouvriers.
- 3° Contrôle de l'embauchage et du débauchage.
- 4° Contrôle de l'application des conditions de salaires établies.

Le contrôle ouvrier est bien la base d'une organisation économique meilleure pour les travailleurs mais, pour l'obtenir, il faut que les masses ouvrières solidement unies, s'évadent du cercle des petites améliorations matérielles pour lesquelles elles luttent sans répit, où elles s'usent et s'épuisent. Il faut qu'elles consacrent leurs efforts à la création d'un nouveau système économique où le travail aura la place qui lui revient au même titre que le Capital.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a édifié la démocratie politique par le suffrage universel, le XX<sup>e</sup> siècle réalisera la démocratie économique si tous les travailleurs poursuivent leur action.

## Journal "Cheminots P.O." (Décembre 1933)

Les Compagnies de Chemins de fer accordent une gratification de fin d'année au personnel qu'elles occupent. C'est un chef-d'œuvre d'iniquité :

- 130 fr. pour un cheminot à la base,
- 95.000 pour un chef de service et
- 250.000 pour un directeur.

Aussi la Fédération des Cheminots réclame-t-elle que cette gratification soit égale pour tous à 10 % du salaire.

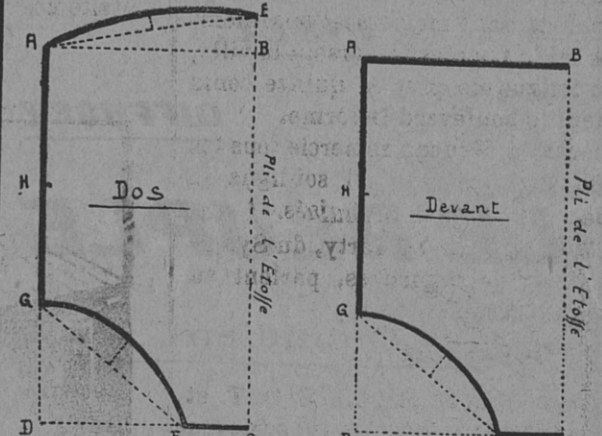
N'est-ce pas là, une revendication justifiée ?



## Coupe d'une culotte de bébé

Pour couper la culotte de bébé, pliez votre tissu en deux, mettez le pli de l'étoffe à votre droite, portez les mesures suivantes :

Coupez dans les lignes Pleines



- DOS  
A B = 49 cm.  
B C = 29 cm.  
B E = 3 cm.

La courbe A E s'écarte du milieu de l'oblique de 1 cm.

- D F = 11 cm.  
D G = 8 cm. 1/2

La courbe G F s'écarte au milieu de l'oblique de 2 cm. 1/2.

Ouverture 12 cm.

- DEVANT  
A B = 49 cm.  
B C = 29 cm.  
D F = 11 cm.  
D G = 8 cm. 1/2

La courbe G F s'écarte au milieu de l'oblique de 2 cm. 1/2.

Ouverture 12 cm.

Camardes, nos Annonceurs nous aident  
 Adressez-vous de préférence chez eux

# LA CHATELAINNE

**VEND** à prix égal, la meilleure qualité  
 à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon  
 11, Rue Scribe - NANTES

**La Décoration Moderne**  
 — Papiers Peints —  
**LÉON JAMINAIS**  
 1, Rue des Halles (près la Place du Change)  
 PEINTURE - VITRERIE  
 Remise 5 %

**Orthopédie - Bandages - Ceintures**  
 Fabrication et Réparation de tous les appareils  
 Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.  
**L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES**

**A L'EGLANTINE**  
**Couronnes Mortuaires**  
**FLEURS D'APPARTEMENTS**  
 1, Rue du Moulin  
**NANTES**

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

Faites vos Achats dans les Magasins  
 qui donnent les TIMBRES PRIMLUX,  
 vous y trouverez le meilleur accueil  
 et vous paierez moins cher.

## Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire  
 - à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS  
 un BON  
**PHONO**  
 OU UN  
 BON POSTE DE  
**T.S.F.**

Venez  
 Chez

## DUIGOU

22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis 250'  
 POSTES T. S. F. . . . . 995

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT



## E. CHEVALIER

OPTICIEN-SPECIALISTE

2, Rue de l'Echelle - NANTES  
 (Bas des Marches du Bon-Pasteur)

REMISE 10% AUX SYNDIQUÉS

Souscrivez au  
**DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**  
 (Les six volumes sont parus)

et toutes Grandes Publications  
 à la Librairie Alfred BRELET  
 33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97  
 Grandes facilités de paiement

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES

Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**  
 Successeur CHESNEAU  
 8, Place du Pilon - NANTES  
 Remise 10% aux syndiqués

## PECHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison  
 Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

**Ludovic CADIOU** Rue Grande-Biesse, 10  
 (près du Pont de la Madeleine) - NANTES  
**MODERN PÊCHE**

**Laxative - Dépurative - Rafrâchissante** La TISANE de SANTÉ CANDES  
 convient parfaitement à tous les tempéraments et ne coûte que 3 fr. 50 la boîte  
 Dépôt : **GRANDE PHARMACIE de PARIS**  
 17, Rue d'Orléans et Place Royale - NANTES

**Hôtel de l'Univers**  
 PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11  
**NANTES**  
 P. LEBÉE

**MEUBLES "BOEFFARD"**  
 2, 3 et 8, Rue Mercœur et  
 4, Rue du Pont-de-l'Arche-Sèche  
 le plus solide, le moins cher

Mieux et Meilleur Marché... c'est

## AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 8, Rue de la République  
 Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent acheter  
**Linoléums - Tapis**

IMPRESSIIONS EN TOUS GENRES

**Imprimerie Ouvrière**  
 Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES  
 Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative  
 PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

**Robes et Manteaux**  
 — Pour Dames, Fillettes et Garçonnetts —  
**M<sup>ME</sup> E. DRÉAN**  
 8, Quai Fosse (4<sup>e</sup> étage) - NANTES

## Syndiqués

LISEZ,

DIFFUSEZ

## LE PEUPLE

— Quotidien —

du Syndicalisme

# LES GRANDS MAGASINS BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre — Nantes  
 1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie

## VENDENT

## LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

## Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations

Prix avantageux aux ouvriers électriciens

## L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS	DENTIERS
Extraction, la première . . . . . 8 francs	Plaque de base . . . . . 16 65
— les autres . . . . . 4 —	La dent . . . . . 16 65
Plombage . . . . . 12 —	Le crochet . . . . . 10 —
Traitement racine . . . . . 12 —	

### L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.